



RÈGLEMENT

Article 1 : ORGANISATION

La MJC Le trait d'union de Reyrieux organise le dimanche 15 mai 2022 la 24^{ème} édition du Trèfle talançonnois comprenant

- 3 épreuves de courses pédestres de 21 km, 10 km et 5 km
- Une marche de 10 km

Des informations sur cet événement peuvent être consultées sur le site <http://letrefle01.fr>

Article 2 : PARTICIPTION

Les courses sont ouvertes à tous, hommes et femmes, licenciés ou non,

- à partir de la catégorie junior pour le 21 km
- à partir de la catégorie cadet pour le 10 km et le 5 km

La participation aux courses est soumise à la présentation obligatoire par les participants à l'organisateur :

- d'une **licence** Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé running **délivrée par la FFA, ou** d'un « Pass'J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, encours de validité à la date de la manifestation.
Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte) ne sont pas acceptées
- **OU** d'une **licence sportive** en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une fédération agréée uniquement, sur laquelle doit apparaître, par tout moyen utile, la mention de la **non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition**
- **OU** d'un **certificat médical** datant de moins d'un an à la date de la manifestation, indiquant l'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition.

En l'absence d'un de ces justificatifs à la clôture des inscriptions, le dossier ne sera pas validé et les frais d'inscription seront perdus.

Article 3 : INSCRIPTIONS

L'inscription s'effectue par internet avant **le samedi 14 mai à 16h**, sur la plateforme <http://letrefle01.fr> ou www.mjc-letraitdunion.fr

ET sur place le dimanche 15 mai avant 08H30 (si les conditions sanitaires le permettent)

Tarifs d'inscription

- 18 euros pour le 21 km (+1 € de frais de gestion)

- 15 euros pour le 10 km (+1 € de frais de gestion)
- 10 euros pour le 5 km (+1 € de frais de gestion)
- 6 euros pour la marche (+1 € de frais de gestion)

Article 4 : RETRAIT DES DOSSARDS

Le retrait des dossards aura lieu le **dimanche 15 mai 2022 à partir de 7h30.**

Un pass sanitaire valide sera demandé (selon la réglementation en vigueur le jour de l'événement).

Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course, y compris en cas d'intempérie.

Article 5 : DEPART ET ARRIVEE

Gymnase Châteauevieux - 01600 Reyrieux.

- 9 h 00 pour le 21 km
- 9 h 10 pour le 10 km et le 5 km
- à partir de 9 h00 pour la marche

Un pass sanitaire valide sera nécessaire pour entrer dans l'enceinte de la course, y compris pour les accompagnants. (Selon la réglementation en vigueur le jour de l'événement)

Article 6 : PARCOURS. BALISAGE. RAVITAILLEMENT

Le tracé des parcours est visible sur le site internet <http://letrefle01.fr>

- 21 km : 3 boucles différentes. Circuit vallonné
- 10 km : les 2 premières boucles du 21 km
- 5 km : la première boucle du 21 km
- Marche : la dernière boucle du 21 km à contresens

Les parcours sont fléchés à l'aide de panneaux directionnels. Les carrefours urbains sont protégés par des signaleurs. Sur les parties du parcours empruntant la voie publique, chaque participant devra se conformer au code de la route et sera seul responsable d'un éventuel manquement à ses règles.

Les ravitaillements seront assurés sur le parcours si la réglementation le permet. Sinon, il sera de la responsabilité du participant de prévoir une réserve d'eau suffisante avant de prendre le départ et de s'équiper en fonction des conditions météo et de son expérience dans ce type d'épreuve.

Aucun véhicule non accrédité (y compris vélo) ne sera autorisé sur le parcours.

Les chiens sont interdits sur le parcours.

Article 7 : INFORMATIONS PRATIQUES

Pas de douche, mais un vestiaire est prévu sur le site

Article 8 : CLASSEMENT ET RECOMPENSES

Les différentes courses seront primées de la manière suivante et sans cumul possible :

a) Vainqueur, second et 3^{ème} de chaque course 5, 10 et 21 km toutes catégories d'âges confondues : masculin et féminin

b) coureur le plus jeune, coureur le plus âgé et club le plus représenté

Aucun lot ne pourra être réclamé après le jour de la manifestation.

Article 9 : LE CHALLENGE SAONE 4 SEASONS

Le Trèfle talançonnais fait partie du Challenge Saône 4 seasons regroupant La course du Bord de Saône (20 mars), le Trèfle talançonnais (15 mai), la nuit AJT (17 septembre) et le Toussitrail (6 novembre)

Pour plus d'informations, rendez-vous sur :

<https://www.facebook.com/challengesaone4seasons>

Valable pour les 2 grands parcours de chaque course

Article 10 : SECURITE ET ASSISTANCE

Elle est assurée par des signaleurs présents aux intersections.

Les coureurs s'engagent à parcourir l'itinéraire prévu, à respecter la signalisation routière, le code de la route (en empruntant le côté droit de la chaussée), les consignes données par les signaleurs placés tout au long du parcours, et à respecter la nature et les propriétés traversées. Le concurrent devra porter lisiblement le dossard et le rendre en fin de course.

En cas d'abandon, le coureur doit impérativement prévenir l'organisation et lui remettre son dossard.

En cas de non-respect des consignes, la direction de course se donne le droit d'exclure le concurrent.

Des secouristes seront présents sur place.

L'organisation se dégage de toute responsabilité en cas de défaillance physique ou psychique d'un concurrent.

L'organisation se dégage de toute responsabilité, pour tous dommages subis ou causés par un concurrent avant, pendant ou après la course.

Article 10 : ASSURANCE

Conformément à la législation en vigueur, l'organisateur a souscrit un contrat d'assurance Responsabilité Civile.

Il incombe néanmoins à chacun des participants de s'assurer individuellement : licence pour les licenciés FFA, assurance personnelle pour les concurrents non licenciés.

Article 11 : INFORMATIONS PERSONNELLES ET DROIT A L'IMAGE

Les informations communiquées à l'organisation sont nécessaires pour la participation à l'évènement. Elles font l'objet d'un traitement informatique par le gestionnaire de la plateforme et sont uniquement destinées à l'évènement.

Comme indiqué dans les conditions générales d'utilisation de la plateforme d'inscription, les droits d'opposition, d'accès et de rectification peuvent être exercés gratuitement sur demande adressée à la SAS L-Chrono.

Les participants sont susceptibles de recevoir par email des informations concernant l'épreuve sur laquelle ils sont inscrits ainsi que sur d'autres manifestations.

Par sa participation, le concurrent renonce à tout droit personnel à l'image et autorise l'organisateur ainsi que ses ayants-droits et partenaires à utiliser celle-ci sur tout support.

Article 12 : ANNULATION. MODIFICATION

L'organisation se réserve le droit de modifier à tout moment le parcours, notamment si les conditions météorologiques ou la sécurité l'exigent.

En cas de force majeure, l'organisateur pourra à tout instant mettre fin à la manifestation. Les participants en seront informés par tout moyen possible et devront se conformer strictement aux directives de l'organisation.

Le non-respect de ces consignes entraînera de facto la fin de la responsabilité de l'organisateur. Le contrevenant ne pourra prétendre à aucun remboursement, ni aucune indemnité à ce titre.

Les consignes sanitaires liées à la Covid 19 peuvent évoluer. Toutefois, si le gouvernement suspend toute activité physique liée au virus, l'organisateur annulera l'épreuve. Dans ce cas, il remboursera intégralement les frais d'inscription (hors frais de la plateforme de 1 €)

Article 13 : COVID 19

Les mesures appliquées seront conformes aux exigences sanitaires en vigueur au moment de la course.

Les participants s'engagent à :

1/ Respecter les gestes barrières en vigueur en particulier dans les espaces fermés, semi-ouverts ou à forte densité de personnes lors de l'événement (port d'un masque, lavage des mains, distanciation physique).

2/ Respecter strictement le règlement de la course et les mesures mises en place par l'organisation afin de minimiser les risques sanitaires :

- Port du masque sur la zone de départ que l'on garde sur soi pendant la course et que l'on remet après l'arrivée dans la file du parcours de sortie ;
- Courir en respectant au maximum la distanciation sociale en vigueur avec les autres participants et en utilisant toute la largeur de la chaussée ;
- Ne pas cracher au sol ;
- Se moucher dans un mouchoir à usage unique que l'on jette dans une poubelle ;
- Ne pas jeter de déchets sur la voie publique ;
- Respecter et laisser les lieux publics propres ;
- Respecter toutes les consignes affichées et communiquées.

3/ Ne pas entrer physiquement au contact d'autres participants.

4/ Comprendre qu'en prenant part à l'événement, on participe à un rassemblement de personnes potentiellement générateur de la diffusion de l'épidémie à coronavirus si les mesures barrières ne sont pas appliquées par tous.

5/ Accepter, en prenant part à l'évènement, que ce risque sanitaire est potentiellement grave chez les plus fragiles (plus 65 ans, porteur de maladie chronique, femme enceinte).

6/ Si on a présenté la Covid-19 dans les semaines et mois précédant la course, consulter un médecin préalablement à sa participation pour savoir si la pratique des efforts intenses et sa participation à la compétition est possible, notamment les courses présentant des dénivelés importants et a fortiori en altitude.

7/ Ne pas courir si on présente des symptômes de la Covid-19 depuis moins de 14 jours.

8/ Faire preuve de civisme en s'engageant à prévenir le référent Covid-19 de l'organisation en cas de déclaration de la maladie après la course à l'adresse

trefletalanconnais.covid@gmail.com

Article 14 : ENGAGEMENT

Chaque concurrent reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement (figurant sur Internet ou disponible sur simple demande) et en accepter toutes les clauses. Il s'engage sur l'honneur à ne pas anticiper le départ et à parcourir la distance complète avant de franchir la ligne d'arrivée.